

« Temps forts 2026 » Géoparc mondial UNESCO du Chablais autour de la thématique annuelle du pastoralisme

Contexte

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais organise chaque année des « temps forts » visant à valoriser le label UNESCO, les richesses du territoire et les enjeux de préservation des géopatrimoines et patrimoines associés. Une thématique annuelle est définie, en 2026, il s'agit du pastoralisme et du terroir à l'occasion de l'**Année internationale des parcours et du pastoralisme**. La thématique est mutualisée à l'échelle des Géoparcs de France, un dossier de presse national sera à cette occasion produit.

L'année 2026 s'inscrit dans un **contexte particulier avec la présence du G7** sur la période des Semaines des Géoparcs européens, temps traditionnellement investi avec une programmation. Il est proposé, dans cette perspective d'étaler des temps forts, événements au fil de l'année.

La **coordination et la mutualisation** des actions avec les partenaires du territoire resteront au cœur de cette démarche.

Les actions 2026 s'appuieront notamment sur :

- les **Journées Nationales de la Géologie**
- les **Semaines des Géoparcs européens - 23 mai au 14 juin** (programmation réduite);
- les **Mardis du Géoparc - juillet et août** ;
- les Journées du Patrimoine (valorisation de l'espace muséographique de Ripaille)
- la **Fête de la Science** et les **Semaines du Développement Durable - octobre**.

Partenaires mobilisés

Les partenaires associés sont :

- les **services concernés des EPCI** ;
- les **médiateurs et partenaires du Géoparc** ;
- les **offices de tourisme**.
- les **bibliothèques et médiathèques**
- la **SEA**

La thématique « **Pastoralisme et terroir** » permettra de :

- valoriser le lien entre pastoralisme, écosystèmes et cultures traditionnelles ;
- sensibiliser aux bénéfices des pratiques pastorales face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité ;
- mettre en avant leur rôle dans le développement de systèmes alimentaires durables.

Modalités de mise en œuvre

- collaborer avec les partenaires : mutualisation de la communication et/ou co-construction d'événements
- privilégier une **communication numérique** avec la création d'un **gabarit commun de valorisation des actions**, garantissant cohérence et lisibilité.

Il est proposé au Bureau syndical de prendre acte de ces orientations et d'en valider les principes généraux de mise en œuvre.